



MAIRIE
05460 ABRIES
Tél. : 04 92 46 71 03
Fax : 04 92 46 83 70
mairie.abries@wanadoo.fr
<http://mairie.abries.free.fr>



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500013-20180205-20180205-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2018
Publication : 12/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

COMMUNE D'ABRIES
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 février 2018

OBJET : Association Musi'Queyras – Versement d'un acompte sur la subvention 2018

N° d'ordre : 20180205 – 4

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 31 janvier 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'ABRIES le 5 février 2018, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BONNARDEL, Maire en exercice.

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Philippe DI MARCO, Emmanuel MIEGGE, Magali GARNIER, Olivier BACQUART, Robert BOURCIER, Francis PIN, Martine GROPELLIER, Christian ANDRES.

Etaient absents : Cristel FRANCESCHI (pouvoir à Olivier BACQUART) – Eric DUCHENNE.

Secrétaire de séance : Martine GROPELLIER.

Monsieur le Maire expose que l'association Musi'Queyras a présenté une demande de versement par anticipation d'un acompte sur la subvention qui sera sollicitée lors du budget 2018 et ce, en vue de payer des frais de fonctionnement nécessaires à la programmation du festival Musi'Queyras 2018.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 10 voix pour,

ACCEPTE de verser une subvention de 3000 € à titre d'acompte sur la subvention de fonctionnement 2018 (correspondant à la moitié de la subvention versée en 2017 pour cette manifestation) en vue de régler les frais de fonctionnement nécessaires à la programmation du festival de musique. Cette somme sera imputée au compte 6574 du budget 2018.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 5 février 2018

Le Maire
Jacques BONNARDEL

Certifiée exécutoire
par transmission en sous-préfecture le : 12 février 2018

